

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/12/2021

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants : 20

Pour : 20

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL

Contre : 0

Représentés : Francis BOUTES par Daniel BARTHES

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Convention entre l'État/ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie (DRAAF) et le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre de l'appel à candidatures pour la consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux /

En partenariat avec les collectivités, associations et autres partenaires concernés, le Pays s'est positionné afin de répondre à l'appel à candidatures concernant la consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux, porté par l'État et le Conseil régional Occitanie dans le cadre du Plan de relance et qui vise à faire de ces territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

Une vingtaine de maîtres d'ouvrages ont proposé des actions d'investissements, matériels et immatériels, inscrites dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles et répondant aux enjeux identifiés localement (cf. *délibération en date du 21 mai 2021*). Le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure la coordination et l'animation du Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles et s'implique dans le projet alimentaire de territoire avec le portage direct d'actions qui viennent conforter certains axes transversaux spécifiques du projet.

Le Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles a obtenu une aide de l'État d'un montant de 366 117,66 € sur un montant global prévisionnel retenu par la DRAAF estimé à 636 280,30 € pour la mise en œuvre de ces opérations ; les aides sont réparties sur l'animation, les actions immatérielles et les actions matérielles.

La présente convention entre le Préfet de la Région Occitanie agissant au nom de l'État et représenté par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie, (DRAAF) et le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a donc pour objet de définir les modalités de ce partenariat, et les obligations qui en résultent.

Le Pays s'est engagé à suivre et accompagner toutes les actions identifiées et mises en œuvre dans le cadre de notre Projet Alimentaire Territorial (bénéficiaires ou pas de cet appel à candidatures-plan de relance).

Certaines précisions et modalités sont à affiner avec la DRAAF Occitanie ; elles seront présentées lors du prochain comité syndical du Pays.

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la convention présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021

Le Président,
Jean ARCAS

